



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
27 novembre 2000
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2001

29 janvier-6 février 2001, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Coopération technique entre pays en développement

**Deuxième cadre de coopération technique
entre pays en développement (2001-2003)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Situation générale du développement envisagé sous l'angle du développement humain durable	2-4	2
III. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	5-13	3
IV. Stratégies, objectifs du programme et résultats	14-29	6
A. Stratégies	14-16	6
B. Objectifs du programme et résultats	17-26	7
C. Indicateurs de réalisation des objectifs	27-29	11
V. Modalités de gestion	30-38	12
A. Gestion du cadre de coopération	30-34	12
B. Suivi, examen et évaluation	35-37	13
C. Stratégies de mobilisation des ressources et cibles	38	14
Annexe Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la CTPD (2001-2003)		15

I. Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement (CTPD) couvre la période 2001-2003. Lors de l'élaboration de ce cadre de coopération technique, il a été dûment tenu compte des observations préliminaires formulées dans le rapport que l'Administrateur a présenté au Conseil d'administration (DP/2000/36) à sa troisième session ordinaire de 2000, notamment celles sur : a) les enseignements tirés du premier programme; b) la synergie entre les autres efforts déployés par le PNUD dans ce domaine et leur complémentarité; c) la nécessité d'une évaluation plus systématique de l'incidence de la CTPD; et d) la nécessité d'accorder plus d'attention à l'amélioration des processus de renforcement des capacités Sud-Sud. Il a également été tiré parti des consultations tenues avec le Bureau des politiques de développement, le Bureau des ressources et des partenariats stratégiques et les autres services concernés du PNUD.

II. Situation générale du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable

2. L'élimination des barrières commerciales partout dans le monde, l'intégration des marchés de capitaux, la décentralisation des processus de production et les progrès spectaculaires des techniques de l'information et de la communication ont contribué à l'accélération du processus d'intégration de l'économie mondiale. La mondialisation et la libéralisation ont multiplié les possibilités offertes aux pays en développement; ceux dotés de politiques appropriés, de ressources institutionnelles, techniques et financières suffisantes ont tiré parti de cette évolution en ajustant leurs procédures internes, en identifiant et en exploitant de nouveaux débouchés. Toutefois, pour de nombreux pays en développement privés de ces capacités, notamment les pays les moins avancés (surtout en Afrique), les petits États insulaires en développement et les pays sans littoral, la rapidité de la mondialisation a entraîné une plus grande instabilité économique et a accru la vulnérabilité aux contraintes externes. Dans le même temps, le modèle de développement s'oriente de plus en plus vers un programme mieux intégré en ce qui concerne le développement humain durable.

3. Par de nombreux aspects, la mondialisation a accentué le besoin de coopération entre les pays en développement, que ce soit aux niveaux sous-régional, régional ou interrégional. Ces pays doivent acquérir et partager les capacités nécessaires pour participer efficacement aux processus multilatéraux; adapter leurs politiques nationales et leurs mécanismes institutionnels aux besoins du système économique mondial; protéger et promouvoir les intérêts du développement humain national; et se faire une place dans un marché de plus en plus concurrentiel. Le fait que de nombreux pays en développement ont acquis des connaissances, des capacités et une expérience appréciables dans la formulation de politiques de développement économique et social et ont été en mesure de créer des institutions dynamiques non seulement dans ces domaines mais également dans celui de la science et de la technologie et dans la gestion de l'environnement a permis de rendre la coopération Sud-Sud plus viable. La différenciation et la sophistication croissantes des pays en développement ainsi que les progrès considérables des technologies de l'information et de la communication ont créé de nouvelles possibilités de renforcement de la coopération et des capacités.

4. Tant lors du Sommet du Sud que lors du Sommet du Millénaire, les responsables politiques des pays du Sud ont réaffirmé qu'ils considéraient la coopération technique Sud-Sud comme une priorité. L'Administrateur a également manifesté sa volonté d'intégrer la coopération technique Sud-Sud dans le volet le plus général du programme de travail du PNUD. En outre, l'Assemblée générale a également invité tous les organismes et toutes les institutions du système des Nations Unies à inclure la coopération technique Sud-Sud dans leurs programmes ordinaires. La coopération Sud-Sud représente donc une véritable occasion pour la communauté internationale d'oeuvrer en faveur d'un programme de développement plus complet et plus participatif en vue de réduire de moitié le nombre de personnes qui vivent dans la misère d'ici à 2015 et d'accéder à un développement humain durable au cours du XXI^e siècle.

III. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

5. Le présent cadre de coopération a été établi sur la base de deux principaux processus d'examen. Le premier, réalisé en 1998-1999, concerne l'évaluation globale des activités soutenues par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement de 1978 à 1998. Le deuxième, qui a eu lieu en 2000, a consisté en une évaluation indépendante du suivi de l'application du premier cadre de coopération technique entre pays en développement (1997-2000). L'Équipe exécutive du PNUD a tenu compte des résultats de ces examens lors de ses discussions sur l'orientation future des travaux du Groupe spécial, lequel a par la suite contribué à l'élaboration du document DP/2000/36. À sa troisième session ordinaire de 2000, le Conseil d'administration a commencé l'examen du document DP/2000/36 et a décidé de le poursuivre à la présente session. Étant donné que ce document fournit des informations détaillées sur l'exécution du premier cadre de coopération technique entre pays en développement, le présent chapitre est essentiellement consacré aux enseignements tirés de la coopération passée et à l'orientation future.

6. Les deux examens mentionnés plus haut ont permis de formuler plusieurs observations d'ordre général sur le programme de CTPD : a) on a constaté une meilleure prise de conscience de la CTPD et de son importance dans la réalisation des objectifs du développement humain durable; b) les pays en développement ont participé plus activement aux activités de la CTPD, renforçant leurs capacités et cherchant à resserrer les liens de coopération; c) le soutien du système des Nations Unies à la CTPD s'est également accru; d) au sein du PNUD, un plus grand nombre de programmes de pays incluent dorénavant la CTPD dans leurs cadres de coopération de pays ou dans des projets particuliers; e) les programmes régionaux et sous-régionaux comprennent plus d'éléments de CTPD; et f) le programme mondial accorde une place plus importante à la coopération Sud-Sud. Le montant non négligeable de près de 17 millions de dollars recueilli au titre des « autres ressources » au cours de la période 1997-2000 par le programme de CTPD témoigne de son succès ainsi que les financements de contrepartie et les contributions en nature considérables qu'ont apportés un grand nombre de partenaires publics et privés, notamment l'Irlande, le Japon, la République de Corée et la Fondation Ford.

7. Les examens de l'exécution globale du premier cadre de coopération technique entre pays en développement (1997-2000) ont également permis de tirer les enseignements suivants en vue d'améliorer les futurs programmes.

Enseignement 1 : Le programme de CTPD est plus efficace lorsqu'il s'attache en priorité à des problèmes stratégiques communs à un grand nombre de pays en développement

8. Cet enseignement est tiré de l'évaluation de l'incidence d'un certain nombre d'initiatives prises en vue de renforcer les capacités des pays en développement pour les aider à relever les défis politiques et institutionnels posés par la nécessité de participer efficacement au nouveau système économique mondial fondé sur des règles. Les principales initiatives bénéficiant d'un appui à cet égard comprennent les forums de dialogue Sud-Sud et les échanges de politiques dans les domaines du commerce, des investissements et des finances ainsi que de la science et de la technologie au service du développement; l'intégration économique régionale et sous-régionale; le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement; et les accords préférentiels entre les pays sans littoral et les pays en transition (par exemple l'Asie du Nord-Est). Ces initiatives ont été très utiles aux pays en développement pour mieux comprendre les principales questions liées aux processus multilatéraux et à la coopération économique régionale et ont renforcé leur capacité d'adaptation et leur participation à ces processus. C'est pourquoi de nombreux pays en développement se sont montrés extrêmement satisfaits de cet appui lors du Sommet du Sud et lors d'autres forums intergouvernementaux.

Enseignement 2 : Le programme de CPTD est plus efficace lorsqu'il est axé sur l'enrichissement des réseaux de connaissances Sud-Sud

9. Cet enseignement est tiré de l'évaluation de plusieurs initiatives visant à renforcer le flux d'informations et la communication Sud-Sud. L'une d'entre elles impliquait la transformation du système d'orientation pour l'information du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement en un système mondial interactif appelé le Web of Information for Development (WIDE). Ce système offre dorénavant des informations en ligne à toutes les parties concernées allant des compétences institutionnelles et individuelles aux réseaux de connaissances et aux publications des pays du Sud, y compris en ce qui concerne les meilleures pratiques. Par ailleurs, WIDE est relié à 20 autres bases de données d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est et à 34 sites Web nationaux de CTPD, essentiellement dans les pays les moins avancés (PMA). Les autres initiatives de mise en réseaux des connaissances comprennent notamment le réseau des petits États insulaires en développement (SIDSNET) qui regroupe des informations interinsulaires sur la recherche et l'expérience dans le domaine du développement durable ainsi que le Réseau de prévention de la mortalité maternelle qui diffuse les meilleures pratiques et méthodes pour lutter contre la mortalité maternelle.

Enseignement 3 : Le programme de CTPD est plus efficace lorsqu'il sert à établir des partenariats diversifiés

10. Cet enseignement est tiré de l'évaluation de plusieurs initiatives fondées sur les concepts de pays clefs, de coopération triangulaire et de centres d'excellence afin de forger des partenariats de CTPD plus solides et plus dynamiques. L'une de ces initiatives porte sur le développement de nouvelles variétés de riz africain (riz de montagne) en partenariat avec l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest et en collaboration avec des instituts nationaux de recherche agricole dans 17 pays d'Afrique de l'Ouest et autres pays d'Asie et du Nord (par exemple, Chine, France, Japon et États-Unis) ainsi qu'avec les instituts de recherche

internationaux (notamment l'Institut international de recherche sur le riz, le Centre international d'agriculture tropicale). Les nouvelles variétés de riz, ou « NERICA » sont dorénavant cultivées en Afrique de l'Ouest, ce qui contribuera à instaurer la sécurité alimentaire en Afrique. La création du Forum des entreprises d'Afrique et d'Asie en vue de promouvoir des liens commerciaux plus étroits, l'investissement Sud-Sud, le transfert de technologie et la croissance commerciale en Afrique est un autre exemple. Vingt-sept mémorandums d'accord ont été signés lors de ce premier forum, représentant un volume d'affaires de 20 millions de dollars. D'autres affaires devraient être conclues à l'issue des négociations en cours entre les entreprises participantes. Ces forums, qui ont suscité un intérêt énorme dans d'autres régions, peuvent se révéler utiles à la coopération entre les secteurs public et privé. Ces initiatives témoignent également du succès des initiatives mises en oeuvre à la suite de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

Enseignement 4 : Le potentiel de CTPD peut être pleinement exploité grâce à une approche plus stratégique de la programmation et à une programmation conjointe avec d'autres partenaires

11. Cet enseignement a été tiré des résultats concrets obtenus avec les nouveaux projets vedettes qui font appel à une grande diversité de partenaires dans leur conceptualisation, leur élaboration, leur cofinancement et leur mise en oeuvre conjointe. L'un de ces projets comprend l'élaboration de normes nationales et d'une infrastructure de contrôle de la qualité dans des pays de la région des États arabes. Tant les acteurs publics que privés des régions de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine ainsi que des Caraïbes ont été invités à participer aux premières étapes de l'élaboration du programme. Le Bureau régional du PNUD pour les États arabes, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont également activement participé aux processus de planification et d'établissement de partenariats. Cette approche, qui privilégie l'écoute, les partenariats, l'apprentissage, la mise en commun des ressources et la mise en oeuvre conjointe pour réaliser un objectif commun, renforce la notion de maîtrise des programmes par les pays et les institutions concernés.

12. L'évaluation de la situation globale de la CTPD a montré que celle-ci n'était pas suffisamment intégrée aux activités opérationnelles du PNUD et du système des Nations Unies dans son ensemble. En premier lieu, le niveau des capacités politiques, financières et institutionnelles nécessaire pour engager, gérer et mobiliser des ressources suffisantes pour mettre en oeuvre les activités de CTPD demeure inégal entre les pays en développement. En deuxième lieu, même si en 1997 l'Administrateur a établi des directives spécifiques pour généraliser la CTPD, du fait du manque d'approche coordonnée pour la mise en oeuvre et le suivi des activités sur le terrain celle-ci n'est pas systématiquement employée comme un outil privilégié de coopération dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les cadres de coopération mondiaux, les cadres de coopération régionaux, les cadres de coopération de pays, les cadres de résultats stratégiques et dans le rapport annuel axé sur les résultats. En troisième lieu, au sein du système des Nations Unies, même si l'Assemblée générale a adopté les directives révisées sur la CTPD en 1999, elles ne sont pas systématiquement intégrées dans les programmes ordinaires de tous les organismes. En quatrième lieu, la participation des pays développés aux activités de CTPD multilatérale est restée très limitée. Il est également ressorti

de ces examens qu'il existe un déséquilibre entre l'étendue des mandats et le niveau des ressources nécessaires au Groupe spécial de la CTPD pour satisfaire la demande croissante en la matière.

13. Sur la base de ces enseignements et de ces résultats, les examens concluent que pour que la CTPD devienne plus dynamique, le nouveau programme doit être adapté aux besoins et aux priorités de nombreux pays en développement. Il devrait chercher à donner aux pays en développement les moyens de définir ensemble les problèmes posés par le développement et d'identifier et de regrouper leurs besoins et leurs capacités grâce à l'établissement de réseaux de connaissances et de partenariats diversifiés. Ses interventions devraient être plus opérationnelles et stratégiques, et moins axées sur le financement des activités traditionnelles de CTPD bilatérales, régionales et sous-régionales, caractérisées par des ateliers, des séminaires ou des voyages d'études hors programme. En tant que coordonnateur à l'échelle du système des Nations Unies et secrétariat du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, le Groupe spécial devrait jouer un rôle moteur en mobilisant un soutien mondial en faveur de la coopération technique et économique Sud-Sud et en élaborant et en catalysant des approches novatrices de cette coopération afin de les intégrer dans les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

IV. Stratégies, objectifs du programme et résultats

A. Stratégies

14. Le nouveau programme de CTPD a pour objectif a) d'exploiter la coopération technique Sud-Sud comme une stratégie viable pour permettre aux pays du Sud de devenir des partenaires essentiels de la coopération multilatérale pour le développement et b) de faire de cette forme de coopération une nouvelle base sur laquelle tous les partenaires du développement s'appuieront pour mettre en commun leurs ressources politiques, institutionnelles, techniques et financières afin de réduire de moitié les conséquences de l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

15. Le nouveau programme devra avoir un impact majeur sur le plus grand nombre de pays en développement possible, comme demandé dans la Stratégie relative aux nouvelles orientations. Il reposera sur le principe du partage des responsabilités, faisant participer autant les pays développés que les pays en développement ainsi que les secteurs public et privé et la société civile. La priorité en matière de soutien dans le cadre de ce programme sera accordée aux initiatives concernant les domaines où les pays en développement ont exprimé les besoins les plus urgents de renforcer les politiques et les capacités institutionnelles, où ils auront manifesté la volonté la plus ferme de collaborer pour atteindre les objectifs convenus et où les probabilités de participation et de soutien tant des partenaires publics que privés des pays du Sud et du Nord sont les plus élevées.

16. Pour que la CTPD devienne un modèle de coopération pour le développement intégré de façon opérationnelle dans tout le système des Nations Unies, le nouveau programme offrira trois niveaux de soutien au PNUD, au système des Nations Unies et aux autres partenaires en matière d'intégration : a) en mettant en place un nombre limité de structures stratégiques Sud-Sud définissant des objectifs et des résultats escomptés précis et capables d'attirer de plus en plus de partenaires et de ressources;

b) en pilotant et en mettant en oeuvre dans le cadre de chacune de ces structures un certain nombre de projets vedettes ou d'initiatives clefs pour susciter de nouveaux modèles de coopération Sud-Sud pouvant être reproduits à une plus grande échelle; et c) en offrant aux institutions internationales de développement, notamment aux bureaux de pays du PNUD, une base de données plus complète (WIDE), renfermant un plus grand nombre de renseignements sur les politiques de développement, les données d'expérience, l'expertise ainsi que les meilleures pratiques des pays du Sud. Pour renforcer la fourniture de services spécialisés, un effort particulier sera fait pour tirer les enseignements de l'expérience et de la prestation de services par les Volontaires des Nations Unies. Pour ce qui est de ces efforts et de la définition des domaines d'intervention décrits aux paragraphes 17 à 26 ci-après, le Groupe spécial de la CTPD s'emploiera à garantir que tous les partenaires concernés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du PNUD participent aux étapes initiales de conceptualisation et d'élaboration du programme afin d'améliorer la synergie, la complémentarité ainsi que la programmation et l'exécution conjointes.

B. Objectifs du programme et résultats

17. Conformément à la stratégie globale ainsi qu'au mandat du Groupe spécial de la CTPD, le nouveau programme aura deux objectifs stratégiques : a) mobiliser le soutien de la communauté internationale en faveur de la coopération Sud-Sud et b) jouer un rôle de catalyseur pour élaborer de nouveaux modèles de coopération technique Sud-Sud axés sur la création de partenariats, la mobilisation de ressources et l'intégration.

18. Les objectifs et les domaines d'intervention du programme identifiés dans la présente section ont été définis sur la base des demandes déjà formulées par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP et l'Assemblée générale ainsi que des engagements pris lors de précédentes conférences internationales telles que le Sommet social, le Sommet du Millénaire, le Sommet du Sud et d'autres forums intergouvernementaux. Dans ces programmes, il est tenu compte des contributions des divers services du PNUD, notamment le Bureau des politiques de développement et les bureaux régionaux, et les partenariats avec d'autres organismes et organisations, les pays donateurs et des parties prenantes du secteur privé sont considérés comme indispensables à leur bonne exécution.

Objectif 1 : Mobilisation du soutien de la communauté internationale en faveur de la coopération Sud-Sud

19. Les efforts déployés dans ce domaine contribueront à renforcer les capacités collectives des pays en développement pour affronter les défis posés par la mondialisation et la libéralisation économique. Il sera nécessaire d'identifier les questions et les problèmes de développement, tant spécifiques que communs, que soulève l'intégration économique mondiale et d'y apporter des solutions. L'accent sera mis sur l'élaboration de mécanismes plus efficaces afin d'intensifier la coopération technique et économique Sud-Sud en vue de formuler les politiques et de créer les conditions matérielles nécessaires pour accéder au développement humain durable.

Domaines d'intervention

20. *Soutien à la concertation des politiques Sud-Sud et à la recherche d'un consensus.* La priorité sera accordée à la recherche d'un consensus sur les nouveaux problèmes de développement, notamment la gouvernance et les biens publics mondiaux, en soutenant les forums pour la concertation des politiques Sud-Sud, l'analyse des politiques, les publications illustrant les points de vue des pays du Sud ainsi que les programmes d'action stratégiques mis en place par les pays en développement eux-mêmes. Il convient de signaler que le cadre de coopération mondiale traitera également des questions de gouvernance et de biens publics mondiaux et qu'il aura pour objectif essentiel de faciliter le dialogue mondial sur ces questions. Le nouveau programme de CTPD s'attachera à favoriser le processus de concertation des politiques Sud-Sud et la recherche d'un consensus dans ces domaines. Par conséquent, ces deux programmes se renforcent mutuellement. Les résultats escomptés sont : a) une plus grande participation des pays en développement aux processus multilatéraux; b) une meilleure maîtrise des projets par les pays en développement et une participation accrue à leur mise en oeuvre; c) des mécanismes novateurs de collecte et de diffusion d'informations sur les politiques et stratégies fructueuses mises en place par les pays du Sud pour accroître le flux des échanges commerciaux, l'investissement, le transfert de technologie, le financement et la coopération technique Sud-Sud, à l'intention notamment des PMA, des petits États insulaires en développement, des pays sans littoral et des pays en transition.

21. *Renforcement des efforts multilatéraux en faveur de la coopération Sud-Sud.* L'objectif consistera à renforcer les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour intégrer le soutien à la coopération Sud-Sud à ses activités opérationnelles de développement. Les résultats attendus sont : a) inclure le modèle de CTPD dans les instruments de planification, de programmation et de présentation des résultats en vigueur, notamment le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; les cadres de coopération de pays, régionaux et mondiaux; les cadres de résultats stratégiques et le rapport annuel axé sur les résultats; b) faire respecter les directives du système des Nations Unies sur la CTPD (y compris le projet de cadre de résultats communs CTPD/CEPD) lors de l'évaluation des efforts d'intégration de tous les organismes du système des Nations Unies; et c) élaborer de nouvelles approches et des modèles de coopération Sud-Sud en vue d'une large participation et d'une éventuelle reproduction par d'autres organismes des Nations Unies. Les autres résultats concerneront les études sur les politiques et autres activités de mobilisation et de coordination Sud-Sud demandées par le Conseil d'administration, le Comité de haut niveau sur la CTPD et l'Assemblée générale.

22. *Soutien au partage de l'information sur le développement entre les pays du Sud.* L'accent sera placé sur : a) l'enrichissement du système WIDE sur la CTPD en encourageant ces pays à diffuser plus d'informations notamment sur les politiques, les stratégies et les pratiques efficaces ainsi que sur les meilleures pratiques susceptibles d'améliorer la coopération Sud-Sud et b) le renforcement de ses liens avec les bases de données des pays du Sud et les systèmes d'information d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des autres grands réseaux d'information axés sur le développement. Une collaboration est envisagée avec le cadre de coopération mondiale du PNUD, notamment pour améliorer le contenu du système WIDE en matière de politiques de développement. Une coopération est également prévue avec la Division des interventions d'urgence, afin d'explorer les possibilités de resserrer les liens de coopération Sud-Sud dans les situations de crise et après un conflit grâce au

partage des compétences et des données d'expérience des pays du Sud, notamment dans les domaines du déminage, de la planification préalable en cas de catastrophe et du redressement suite à une crise. Le Groupe spécial de la CTPD aidera également les autres partenaires concernés à recueillir et à diffuser, par l'intermédiaire du WIDE, les pratiques nationales, régionales, sous-régionales ou concernant un domaine particulier et qui se sont révélées fructueuses dans leurs domaines de compétence respectifs, par exemple, les approches sexospécifiques du développement adoptées par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ou celle de la sécurité alimentaire élaborée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Un système d'information sur le développement Sud-Sud plus complet et plus convivial devrait voir le jour au cours du présent cycle de programmation. Les résultats attendus sont : a) la mise à disposition dans le système WIDE d'un plus grand nombre de politiques de développement mises en place par les pays du Sud, de mesures de renforcement des capacités institutionnelles et de pratiques efficaces de réduction de la pauvreté tant par des institutions que par des particuliers des pays du Sud; b) un accès accru pour les pays en développement et les bureaux de pays du PNUD aux informations stockées dans un grand nombre d'institutions des pays du Sud et d'organismes du système des Nations Unies par le biais du système WIDE; et c) une liaison complète entre le système WIDE et les centres de contact sous-régionaux afin de fournir des informations mieux ciblées à tous les bureaux de pays.

Objectif 2 : Jouer un rôle de catalyseur pour élaborer de nouveaux modèles de coopération technique Sud-Sud axés sur la création de partenariats, la mobilisation de ressources et l'intégration

23. Les efforts déployés dans ce domaine contribueront à améliorer l'environnement politique et les capacités institutionnelles des pays en développement pour leur permettre de mieux répondre aux nouveaux défis mondiaux. Trois stratégies de base Sud-Sud seront élaborées au titre de cet objectif en vue de renforcer la coopération économique, sociale, scientifique et technologique entre les pays en développement. Comme précisé plus haut, ces stratégies de base assorties d'objectifs précis et de résultats escomptés et élaborées en collaboration avec des partenaires clefs à l'intérieur et à l'extérieur du PNUD serviront de cadres de référence pour attirer de nouveaux partenaires et mobiliser des ressources supplémentaires tant des pays en développement que des pays développés, des secteurs public et privé et de la société civile. Pour catalyser cette mise en oeuvre, un petit nombre de projets vedettes ou d'initiatives clefs axés sur la demande seront soutenus dans le cadre de ce programme, faisant intervenir un grand nombre de pays en développement. Une certaine souplesse sera autorisée pour permettre de lancer des initiatives stratégiques dans d'autres domaines en fonction de l'évolution des besoins en matière de soutien et de partenariat.

Domaines d'intervention

24. *Soutien au renforcement de la coopération économique entre pays en développement.* L'objectif est de stimuler la coopération économique Sud-Sud. Les résultats escomptés sont : a) l'élaboration d'une base de coopération économique pour une participation et une mobilisation de ressources sur une base élargie; b) l'élaboration et le pilotage d'un projet vedette d'auto-assistance Sud-Sud pour améliorer les normes et garantir le contrôle de qualité des produits et des biens dans les pays en dé-

veloppement conformément aux pratiques internationales en vigueur par le renforcement des cadres juridiques, des politiques nationales et des plans d'action stratégiques ainsi que des capacités des organismes de normalisation et d'homologation nationaux et régionaux; c) la facilitation du transfert Sud-Sud des systèmes locaux d'innovation et de savoir traditionnel; et d) l'établissement de partenariats stratégiques interrégionaux pour l'investissement et le commerce Sud-Sud, en privilégiant les petites et moyennes entreprises (PME) et la coopération interentreprises, en vue d'accroître les transactions commerciales entre les pays du Sud. Le bureau régional pour l'Afrique et le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ainsi que plusieurs autres partenaires participent déjà au programme.

25. *Soutien à la coopération Sud-Sud pour favoriser l'élaboration de politiques sociales et le développement social.* L'objectif est de stimuler la coopération Sud-Sud dans les domaines des politiques sociales et du développement social en renforçant les capacités des pays du Sud à formuler des politiques sociales intégrées tenant compte de la condition féminine et capables d'atténuer certains des coûts sociaux négatifs de la mondialisation. Les résultats escomptés sont a) l'élaboration d'une base de développement social Sud-Sud favorable à un partenariat diversifié et à la mobilisation des ressources et b) le pilotage d'un projet vedette privilégiant la concertation des politiques sociales entre les pays du Sud et l'échange de bonnes pratiques concrètes. Cette initiative débouchera sur plusieurs nouvelles approches de la protection sociale, de la protection des travailleurs, de la réforme des systèmes de retraite et de la sécurité sociale, notamment pour le secteur informel. Huit pays de la région des États arabes et des autres régions ont déjà affirmé qu'ils contribueraient à la mise en oeuvre de cette base de développement social. Un autre résultat majeur portera sur le pilotage d'un nouveau modèle de coopération Sud-Sud visant à lutter contre l'épidémie de VIH/sida et qui permettrait aux pays du Sud de rassembler leurs ressources et de partager les mesures qui auront fait la preuve de leur efficacité dans des domaines tels que les politiques en matière d'éducation, de santé, sociales et économiques, et notamment la gouvernance. La collaboration avec les services concernés du PNUD et d'autres partenaires du développement est envisagée.

26. *Soutien à la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technologie en vue d'éliminer la pauvreté.* Le Sommet du Sud a mis en avant la coopération scientifique et technologique pour le développement et le Comité de haut niveau sur la CTPD en a fait le thème de sa douzième session qui se tiendra en 2001. Lors du Forum de haut niveau sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technologie, organisé à Séoul en février 2000, les pays en développement ont souligné l'importance de ces domaines et ont formulé des recommandations concrètes sur les moyens qui pouvaient contribuer à l'élimination de la pauvreté. En réponse, le Groupe spécial de la CTPD élaborera une plate-forme stratégique Sud-Sud sur la science et la technologie au service du développement en vue de mobiliser un appui et une participation à base élargie. Les résultats escomptés sont a) un réseau Sud-Sud qui relie les instituts de recherche et de développement, d'information et de technologie ainsi que les autres centres d'excellence afin de multiplier les efforts collectifs pour renforcer et exploiter les connaissances des pays du Sud et b) le partage des données d'expérience pour contribuer à la science et à la technologie en faveur du développement humain durable, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, des énergies non polluantes et renouvelables, des technologies de l'information et de la communication pour le développement, de l'élimination de la pauvreté dans les pays du Sud et à la généralisation de leur appli-

cation. Cette plate-forme devrait compléter l'initiative spéciale du Cadre de coopération mondiale sur la technologie de l'information au service du développement.

C. Indicateurs de réalisation des objectifs

27. Le nouveau programme de CTPD vise à placer la coopération Sud-Sud dans les domaines technique et économique au centre de l'assistance au développement fournie par le PNUD et par ceux qui, dans la communauté internationale, s'occupent du développement. Toutefois, cette intégration reste conditionnée au soutien et à la participation sans réserve de tous les partenaires du développement.

28. Le succès des interventions pour lesquelles le nouveau programme de CTPD agira en tant que catalyseur sera évalué en fonction des principaux indicateurs ci-après :

a) *Intégration du soutien à la coopération technique Sud-Sud dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies.* Cette intégration se manifestera notamment par i) l'utilisation croissante de la CTPD d'une part dans les programmes de pays, régionaux et mondiaux du PNUD et le renforcement de son appui et, d'autre part, dans ceux des autres organismes du système des Nations Unies, et elle sera, entre autres, évaluée en fonction du niveau des ressources allouées à ces activités et figurant dans le rapport annuel axé sur les résultats présenté au Conseil d'administration et dans les rapports des organismes au Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement; ii) dans le cadre de la CTPD, une augmentation du nombre de pays en développement jouant un rôle plus actif dans la fourniture de conseils sur les politiques et les stratégies de développement et mettant à disposition leurs données d'expérience et leurs compétences en vue de promouvoir le développement humain; iii) multiplication des partenariats durables et augmentation des ressources complémentaires obtenues de la communauté des donateurs, des pays en développement, des organismes du secteur privé et de la société civile pour appuyer la mise en oeuvre des plates-formes et des projets vedettes; et iv) le nombre de modèles novateurs de coopération Sud-Sud pouvant être reproduits par les partenaires intéressés à l'intérieur et à l'extérieur du PNUD;

b) *Renforcement de la coopération économique Sud-Sud.* La réalisation des objectifs dans ce domaine sera mesurée notamment par i) le transfert effectif des capacités d'élaboration des politiques et des capacités institutionnelles entre les pays du Sud afin de garantir l'application de normes et de critères de contrôle de la qualité des biens et des marchandises dans les pays cibles et ii) l'augmentation tangible des transactions interentreprises Sud-Sud comme résultat des initiatives soutenues par ce programme;

c) *Intensification de la coopération Sud-Sud dans le domaine du développement social.* La réalisation des objectifs dans ce domaine comprend notamment i) le transfert effectif entre les pays du Sud de politiques sociales intégrées et sexospécifiques efficaces et de mesures favorables au développement social vers des pays cibles et ii) le transfert concret entre les pays du Sud de politiques concluantes et de données d'expérience institutionnelle pour lutter contre les conséquences du VIH/sida dans des pays et régions cibles;

d) *Soutien à la coopération scientifique et technologique Sud-Sud pour éliminer la pauvreté.* La réalisation des objectifs dans ce domaine comprend i) la créa-

tion d'un réseau Sud-Sud de centres d'excellence pour la recherche et la formulation de politiques scientifiques et technologiques et ii) le transfert effectif entre les pays du Sud des données d'expérience et des connaissances en ce qui concerne l'exploitation de la science et de la technologie, notamment les technologies de l'information et de la communication, la production alimentaire, la création d'emplois, l'exploitation de sources d'énergie non polluantes et renouvelables et la conservation et la régénération de l'environnement.

29. L'efficacité globale des interventions dans le cadre du programme sera évaluée compte tenu de la mesure dans laquelle elles contribuent aux efforts déployés en vue d'éliminer la pauvreté, de réduire les disparités entre les sexes dans le domaine du développement, d'introduire des pratiques de gestion durable de l'environnement et de résoudre les problèmes structurels que doivent affronter les pays en développement pour s'intégrer dans l'économie mondiale.

V. Modalités de gestion

A. Gestion du cadre de coopération

30. Alors que le PNUD cherche à intégrer son soutien à la coopération Sud-Sud dans les programmes de pays, régionaux et mondiaux, il est nécessaire de préciser les rôles complémentaires que les divers services du PNUD devront jouer.

31. En tant que coordonnateur à l'échelle du système des Nations Unies pour la coopération technique entre pays en développement, le Groupe spécial de la CTPD aura pour tâches de faire reconnaître l'intérêt des nouveaux modèles de coopération technique Sud-Sud, de les planifier, de les piloter et de les encourager afin de les intégrer dans le système des Nations Unies ainsi que dans les propres efforts de développement des pays du Sud. Il élaborera des directives spécifiques pour intégrer systématiquement la coopération Sud-Sud dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les cadres de coopération de pays et régionaux et les cadres de résultats stratégiques. Le Groupe spécial de la CTPD jouera également un rôle moteur dans l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer les résultats de l'appui national et régional fourni à la coopération Sud-Sud et qui figureront dans les futurs rapports annuels axés sur les résultats des bureaux de pays du PNUD et dans les cadres de résultats stratégiques des organismes des Nations Unies. Les paramètres qualitatifs et quantitatifs de la CTPD utilisés pour évaluer les résultats comprendront : a) le niveau d'intégration des approches Sud-Sud dans les programmes du PNUD ainsi que dans les programmes des autres organismes du système des Nations Unies; b) le montant des ressources allouées; c) la mesure dans laquelle les capacités institutionnelles des pays du Sud sont exploitées dans le cadre de la coopération technique; et d) l'augmentation du volume de la documentation sur les meilleures pratiques et les données d'expérience novatrices en matière de développement ainsi que l'augmentation du nombre des pays en développement qui peuvent y accéder. La synergie du programme et la cohérence des efforts déployés avec d'autres programmes du PNUD seront renforcées grâce à une restructuration du système des centres de liaison Sud-Sud dans tous les services et par leur participation régulière aux réunions du Comité d'examen des projets du Groupe spécial de la CTPD. Le Groupe spécial coordonnera ces efforts et garantira leur conformité par l'intermédiaire du Groupe des opérations et du Comité des politiques.

32. Une coopération est prévue entre le Groupe spécial de la CTPD, le Bureau des politiques de développement et les bureaux régionaux. Le Bureau des politiques de développement jouera un rôle moteur dans la formulation de politiques concernant des questions stratégiques diverses et dans leur diffusion aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. À cet égard, le Bureau des politiques de développement mettra l'accent sur l'exploitation de la coopération Sud-Sud et identifiera les politiques et pratiques efficaces. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays joueront un rôle capital en cernant les domaines où il existe des capacités et des besoins et en facilitant les transactions entre les pays du Sud. Une collaboration plus étroite est également envisagée avec le Bureau des ressources et des partenariats stratégiques et le Bureau de la communication de l'Administrateur, notamment pour ce qui est de l'élaboration de plates-formes stratégiques Sud-Sud, de la diffusion des résultats à un public plus large de partenaires et de la mobilisation de ressources.

33. Pour contribuer à ces efforts, le Groupe spécial de la CTPD détachera, dans un premier temps, deux de ses spécialistes dans les centres de contact sous-régionaux. Il s'emploiera également à rapprocher la communauté des partenaires de la CTPD des activités mises en oeuvre par le PNUD dans les pays. Cette communauté se compose de réseaux de connaissances de la CTPD, de centres d'excellence, d'institutions intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'organismes de la société civile, de centres de liaison de la CTPD nationaux et inter institutions, des donateurs intéressés, de fondations privées ainsi que d'organismes du système des Nations Unies chargés du développement. Les spécialistes de l'élaboration des politiques du Bureau des politiques de développement accorderont la priorité aux compétences et aux approches politiques efficaces des pays du Sud dans le cadre de leur prestation de services consultatifs.

34. Les possibilités d'exploitation de l'exécution nationale et des autres modalités d'exécution, outre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, seront explorées de façon plus systématique. En particulier, des efforts seront faits pour confier l'exécution à des institutions publiques et privées de pays en développement.

B. Suivi, examen et évaluation

35. Le programme de CTPD fera l'objet d'un examen à mi-parcours. Une évaluation indépendante du programme et de l'incidence de la CTPD sur les pays en développement et les organismes des Nations Unies chargés du développement sera également réalisée en collaboration avec le Service central d'évaluation du PNUD ou le Corps commun d'inspection, selon le cas, conformément aux règles et procédures en vigueur.

36. Le Groupe spécial de la CTPD surveillera, suivra, examinera et évaluera la coopération Sud-Sud et rendra compte des progrès accomplis au sein du PNUD et du système des Nations Unies dans son ensemble. Pour exécuter ces tâches, une collaboration plus étroite sera nécessaire entre le PNUD et les autres partenaires du système. Des mesures préliminaires ont été prises pour parachever une série de cadres de résultats communs pour la CTPD et CEPD. Ils doivent permettre d'améliorer le suivi de l'appui fourni par les organismes des Nations Unies à la CTPD/CEPD ainsi que l'établissement des rapports y afférents. Comme déjà signalé, le Groupe spécial

de la CTPD coopérera étroitement avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays pour rendre compte de la CTPD dans le rapport annuel axé sur les résultats.

37. Les pratiques de suivi et d'évaluation seront fondées sur les principes de gestion axée sur les résultats, et les progrès seront évalués par rapport aux résultats identifiés dans le programme de CTPD. Les enseignements tirés des processus de suivi, d'examen et d'évaluation et d'autres études thématiques seront systématiquement compilés et exploités pour améliorer la conception des futurs projets et des nouveaux modèles de coopération Sud-Sud.

C. Stratégies de mobilisation des ressources et cibles

38. Conformément à la décision du Conseil d'administration d'allouer 0,5 % de ses ressources de base au programme de CTPD et compte tenu des efforts déployés par l'Administrateur pour mobiliser des ressources supplémentaires, le montant global des ressources qui seront vraisemblablement disponibles pour le présent programme est estimé à 5 millions de dollars pour la période 2001-2003. Il est essentiel que ces ressources servent de capitaux d'amorçage pour démultiplier les ressources complémentaires. Comme indiqué dans le tableau des objectifs de mobilisation des ressources (voir annexe), le Groupe spécial de la CTPD prévoit de mobiliser 15 millions de dollars de ressources complémentaires dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, créé par l'Administrateur conformément à la résolution 50/119 de l'Assemblée générale. Une stratégie sera également élaborée pour mobiliser d'autres ressources des pays concernés (tant des prestataires que des bénéficiaires des services de coopération) ainsi que des organismes et des pays donateurs.

Annexe

Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la CTPD (2001-2003)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Report prévu sur 2001	2 723	Y compris les services d'appui administratifs et opérationnels
Rubrique 1.5 TRAC	5 000	
Total des ressources de base	7 723	
Autres ressources du PNUD		
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud	15 000 ^a	
Participation de tiers aux coûts		
Autres fonds		
Total des autres ressources du PNUD	15 000	
Total	22 723	

^a Ces prévisions ont été établies sur la base des contributions annoncées par la Chine, l'Irlande, le Japon et la République de Corée.